

(1) *Histoire
du Montréal,*
ibid.

« Courcelles, qui, à leur retour de la guerre, « trouvèrent heureusement ce lieu pour y être « guéris (1). » Les services que les filles de Saint-Joseph rendirent dans cette occasion aux troupes du roi les mirent en grande considération auprès de M. de Courcelles, gouverneur général, et de M. Talon, intendant, envoyés l'un et l'autre avec pouvoir absolu de réformer alors les abus qui pouvaient s'être glissés dans le régime de la colonie. Ce fut alors que M. de Queylus revint à Villemarie, et qu'il reprit la conduite du séminaire, comme il a été dit dans la *Vie de la sœur Bourgeoys* (2). M. Souart l'avait remplacé dans sa longue absence, et demeura toujours confesseur et supérieur des filles de Saint-Joseph.

XII.
M. Talon
autorise
une assemblée
générale,
afin d'obtenir
du roi
des lettres
patentes
en faveur
des
hospitalières.

M. Talon, qui s'informa en détail de tous les besoins de la colonie de Villemarie et de ceux des familles en particulier, les visitant chacune et allant pour cela de maison en maison, jugea qu'il serait très-utile d'affermir par l'autorité du monarque l'établissement jusque alors chancelant des hospitalières. En conséquence, le 15 septembre 1667, il donna pouvoir par écrit aux citoyens de Villemarie de s'assembler pour solliciter du roi des lettres patentes en faveur de ces filles. Ils se réunirent en effet, au mois d'octobre suivant, dans la salle du séminaire, et il n'y eut